



Délibération n° 2023 06 19-03- ASSOCIATIONS -  
Subvention 2023 à la MJC de Vaugneray dans le  
cadre de la convention territoriale globale.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 09/06/2023
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 12/06/2023
Pouvoirs :	06	
Votants :	30	Affichage du compte rendu : 22/06/2023
<b>Présents</b> : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir:</b>		
M Edouard WILLEMIN pouvoir à M Christian NEUVILLE M Olivier DEROZARD pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Jean-Pierre NEMOZ pouvoir à Anne LANSON Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Danielle CHARVOLIN donne pouvoir à M Henri COQUARD		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Chantal BERTHILLON		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire rappelle les actions de la Maison des jeunes et de la culture de VAUGNERAY sur la commune :

- Renforcer le lien social par des actions avec les habitants, et notamment les jeunes, les associations, les collectivités territoriales.
- Organiser, encourager, coordonner des activités communautaires, récréatives, sociales et culturelles, offrant ainsi à la population toute entière, de l'enfance au 3<sup>ème</sup> âge, la possibilité du développement de leur personnalité et de leur épanouissement. Ces actions s'adressent à tous.
- Favoriser la formation des élus associatifs et des bénévoles.
- Développer la pratique de toutes les solidarités.
- L'épanouissement de la personne par l'accès à l'éducation et à la culture.
- La rencontre avec les autres et l'insertion sociale.
- La réhabilitation du débat public.
- L'expression de la citoyenneté pour participer à la construction d'une société plus solidaire et tolérante.

Dans le cadre de la convention territoriale globale, la MJC assure notamment l'animation du secteur jeunesse et l'animation du cyber espace. Il est proposé le versement d'une subvention d'un montant 51 677 € (pour mémoire la subvention en 2022 était de 57 446 €).

Coût du poste à 1/2 temps de l'animateur (animation globale) :	22 183
Coût du poste de l'animateur (animateur jeunes) :	35 533
Fonctionnement du Cyber Espace (contrats et entretien) :	1 050
Total:	51 677



Délibération n° 2023 06 19-03- ASSOCIATIONS -  
Subvention 2023 à la MJC de Vaugneray dans le  
cadre de la convention territoriale globale.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,*

*Dont le résultat est le suivant :*

Mme Sandrine ARNAUD sort de la salle et ne prend pas part au vote

30 suffrages exprimés : 30 voix Pour, 01 Abstention

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

**ACCORDE** une subvention de 51 677 € à la MJC dans le cadre de la convention territoriale globale.

**DIT QUE** cette participation sera inscrite au tableau annuel des subventions.

**DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget 2023.

*Rendue exécutoire compte tenu*

de la transmission en Préfecture le

26 JUIN 2023

et de la publication en mairie le

26 JUIN 2023

La secrétaire

Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

